



Communiqué

des Associations
de Jeunesse et
d'Education Populaire
d'Auvergne Rhône-Alpes

aux listes candidates aux
élections municipales 2026

LE RÔLE DE L'EDUCATION POPULAIRE AU NIVEAU LOCAL

L'Education Populaire recouvre un ensemble de méthodes et de pratiques dans l'objectif d'apporter à chacune et chacun des clés de compréhension du monde. Accessibles à l'ensemble des habitants d'un territoire sans distinction, elles augmentent la capacité d'agir en tant que citoyens et citoyennes éclairées. Ainsi, elles favorisent le vivre ensemble, l'esprit critique, la pluralité des opinions dans le respect des valeurs de la République, tout en assurant des missions d'intérêt général.

Pour se faire, l'Education Populaire agit auprès des publics enfants, jeunes et adultes. Elle se traduit par un ensemble de méthodes d'apprentissages portées par des associations ancrées sur les territoires formées et accompagnées par leurs réseaux. Ces associations sont attachées à la mixité des publics, l'accueil inconditionnel et la complémentarité avec les services publics.

UNE VITALITE DEMOCRATIQUE AU PLUS PRES DES HABITANT-ES

Les associations d'Education Populaire agissent pour et avec les habitants du territoire. Elle leur donne un accès facilité aux pratiques culturelles, sportives, à l'esprit critique par divers ateliers collectifs. Elles sont aussi une école de la démocratie en permettant à ses adhérents de rejoindre le Conseil d'Administration et de s'impliquer dans la construction d'un projet associatif tourné vers les réalités locales en favorisant la vie en collectivité notamment chez les jeunes.

Les associations d'Education Populaire ont très souvent comme premiers partenaires les communes. Elles sont complémentaires des services publics en apportant leurs expertises éducatives dans différents domaines (inclusion sociale, écologie, apprentissages démocratiques, jeunesse, pratiques culturelles amateurs...). Pour se faire elles travaillent en lien étroit avec les services municipaux, les écoles, les autres associations et plus largement le tissu local de l'Economie Sociale et Solidaire.

L'Education Populaire représente 1% du PIB français, 2% de l'emploi en France avec une répartition homogène sur les territoires, ruraux comme urbains (soit 2 fois l'agriculture et 6 fois le secteur pharmaceutique). Elles produisent des emplois non délocalisables, au service de la vitalité des territoires. Elles sont essentielles à la qualité de vie des habitants par leur proximité, leur maillage local, et tout particulièrement auprès des jeunes dont elles portent de nombreuses formations notamment pour professionnaliser les animateurs et animatrices de centre de loisir, secteurs jeunes, colonies de vacances.

*75% des personnes
ayant été en contact
avec l'Education
Populaire ont voté aux
élections.*

UN LEVIER DE CO-CONSTRUCTION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Portées par les habitants, les structures d'Education Populaire agissent au regard d'un projet associatif partagé avec l'ensemble des acteurs locaux. Elles ajustent leurs actions pour répondre aux besoins de territoire et en prenant en compte ses spécificités. Ainsi, leurs méthodes et mode d'action leur permettent d'apporter une expertise complémentaire au service de la vie locale. Reconnues comme de véritables corps intermédiaires, elles permettent de créer des espaces de dialogue et de concertation entre les populations et la collectivité locale. Ainsi, les associations d'Education Populaire, via leur ingénierie et leur projet, soutiennent résolument les politiques locales.

UN ATOUT POUR MAILLER LE TERRITOIRE AVEC LES INSTANCES

Les associations d'Education Populaire sont capables de tisser et ordonner un maillage complexe de politiques publiques pour les ancrer sur le territoire. Elles permettent d'apporter des ressources financières complémentaires à la commune.

Chaque association d'Education Populaire n'agit pas seule : elles sont souvent organisées en réseaux leur permettant d'être formés, d'innover, de partager les pratiques au-delà des territoires. Ces réseaux appuient les associations locales en coconstruisant des politiques publiques avec les Services d'Etats (Ministères et organismes déconcentrés, notamment sur les politiques jeunesse, sport, vie associative, culture), les Préfectures (protection des populations et valeurs de la République), les Départements (politiques sociales et de jeunesse), mais aussi au niveau Européen (échanges internationaux, accueils de volontaires européens, rayonnement international...).

Les réseaux d'Education populaire travaillent conjointement dans la Région Auvergne Rhône-Alpes à travers le Comité Régional des Associations d'Education populaire (CRAJEP) qui adhère au Mouvement Associatif et à la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire.

La loi Notre du 7 août 2015 dispose ainsi :

“ Les compétences en matière de culture, de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire sont partagées entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier.”

NOS REVENDICATIONS AUPRES DES COMMUNES

1

CO-CONSTRUIRE AVEC LES AJEP

Impliquer les associations de jeunesse et d'éducation populaire (AJEP) dans l'élaboration des politiques publiques, notamment au sein des espaces de concertation institués, afin d'assurer que ces politiques répondent aux besoins de l'ensemble des citoyen·ne·s.

2

NOMMER UN·E ÉLU·E À L'ÉDUCATION POPULAIRE

3

DÉVELOPPER LES PARTENARIATS AVEC LES AJEP

Établir et développer des conventions de partenariat pluriannuelles avec les AJEP qui garantissent leur indépendance d'interpellation.

4

EXPÉRIMENTER AVEC LES AJEP DES BUDGETS PARTICIPATIFS

Expérimenter avec les associations de jeunesse et d'éducation populaire des budgets participatifs construits avec les habitant·e·s.

5

SE PROPOSER EN CHEF·F·E DE FILE DE LA COMPÉTENCE ÉDUCATION POPULAIRE

Se proposer en chef·fe de file de la compétence Éducation populaire en mobilisant sur son territoire les autres acteurs publics : État, conseil départemental, Caisse d'allocations familiales, conseil régional, ...

6

ENCOURAGER LE DÉBAT CITOYEN

Encourager le débat citoyen avec la société civile organisée et les citoyen·ne·s tout au long de son mandat.

7

FAVORISER LES LIEUX D'ÉDUCATION POPULAIRE

Favoriser les lieux d'Éducation populaire pour que les citoyen·ne·s et notamment les enfants et les jeunes construisent ensemble leur territoire. Investir dans des équipements et des infrastructures.



Auvergne-Rhône-Alpes

Le Comité Régional des Associations de Jeunesse & d'Education Populaire en AURA

est une association qui rassemble les associations d'Education Populaire sur la région par l'intermédiaire de leurs réseaux. Transparente et démocratique, elle fédère, mutualise et représente ces associations dans différents espaces régionaux.

Elle est rattachée au CNAJEP (Conseil National des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire).

Vous pouvez retrouver le communiqué du CNAJEP concernant les élections ici:



comité pour les relations nationales
et internationales des associations
de jeunesse et d'éducation populaire

Contact:

M. Alexis Monnet, Président

07 86 49 08 16

c/o Francas du Rhône et de la Métropole de Lyon

43 rue Salomon Reinach - 69 007 Lyon

crajep@crajeprhonealpes.org

www.cnajep.asso.fr